

5 novembre 2020

Communiqué de presse

[#covid-19 #ContactTracing #ContactCovid #gestionépidémie #Tester-Alerter-Protéger]

Deuxième vague et confinement

L'Assurance Maladie adapte le dispositif de contact tracing pour gagner du temps dans sa course contre le virus

Alors que la France connaît un nouveau confinement rendu nécessaire par l'ampleur de la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19, **l'Assurance Maladie poursuit son action de contact tracing** en lien étroit avec les médecins généralistes et les agences régionales de santé.

La progression très brutale du nombre de patients positifs à la Covid-19 et de leurs cas contact nous demande d'être encore et toujours plus rapide, ce qui rend nécessaire de nouvelles évolutions du dispositif mis en place le 13 mai dernier.

Notre priorité : Appeler le plus rapidement possible les patients positifs et alerter les personnes contacts sur la conduite à tenir.

Alors que la situation sanitaire continue de se dégrader avec 46 290 nouveaux cas de Covid-19 dénombrés au 1^{er} novembre, l'Assurance Maladie dresse un nouvel état des lieux des évolutions nécessaires du contact tracing face à l'accélération de l'épidémie.

Un dispositif qui demeure essentiel dans le contexte du reconfinement...

La mise en place du confinement depuis le 30 octobre appelle une poursuite de ce travail de contact tracing afin notamment :

- de traiter les risques de **contamination dans le cercle familial ou sur le lieu de travail** qui ne disparaîtront pas totalement avec le confinement ;
- **d'accompagner**, dans une situation de confinement voire d'isolement qui peut être difficile pour certains, les **patients zéros et les personnes contacts** qui en ont besoin dans leurs démarches, que ce soit dans l'accès au test ou dans la délivrance d'un arrêt de travail.

Associés au confinement qui vise à réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Martinique, l'identification et le suivi des patients zéro et de leurs cas contacts demeurent ainsi un élément pivot de **la stratégie « Tester, Alerter, Protéger »** au même titre que le respect des gestes barrières et de l'ensemble des consignes liées au confinement.

... sous réserve d'adaptations pour gagner du temps dans le suivi des personnes contact

A date, les indicateurs de l'Assurance Maladie montrent que le dispositif de contact tracing, s'il parvient à faire face à la deuxième vague épidémique, doit composer avec des volumes en très forte croissance.

Ainsi, la semaine du 23 au 29 octobre a été marquée par un rebond très net du nombre de patients diagnostiqués positifs (presque 300 000, soit une hausse de 59% par rapport à la semaine précédente) et du nombre de patients contact (plus de 600 000, soit une augmentation de 24%).

Au total, depuis le lancement du dispositif, ce sont 3,6 millions de personnes en France qui ont été identifiées et contactées par les enquêteurs de l'Assurance Maladie (1 million de patients diagnostiqués positifs à la Covid et 2,6 millions de cas contact).

Malgré l'investissement record des équipes de l'Assurance Maladie (près de 120 000 contacts quotidiens ces derniers jours), cette accélération des contaminations n'est pas sans impact sur la performance du suivi des patients : la semaine dernière, l'Assurance Maladie a réussi à joindre 85% des patients positifs

contre 92% la semaine précédente et 70% des personnes cas contacts contre 87% au cours de la semaine précédente.

Depuis le 20 octobre, afin de faire face à l'augmentation très importante du nombre de cas contacts, L'Assurance Maladie envoie à toutes les personnes contact qui n'ont pu être jointes dans la journée par ses enquêteurs sanitaires un SMS leur indiquant les démarches à suivre.

Dans ce contexte et alors que le SARS-CoV-2 circule très rapidement sur la majorité du territoire, l'Assurance Maladie doit encore **gagner du temps dans sa course contre le virus** et continuer d'adapter le dispositif de contact tracing.

Depuis le 3 novembre : nouvelles modalités de communication

- Pour toucher **l'ensemble des personnes contacts** et pas seulement celles qui détiennent un compte ameli, nous adressons des SMS émis par le **numéro 38663** renvoyant, via un lien cliquable, vers un site internet. Il est **essentiel** que les personnes cas contacts consultent ce site car elles y trouvent, selon leur situation personnelle, l'ensemble des informations utiles sur les mesures sanitaires à respecter et sur leurs droits (arrêt de travail, délivrance gratuite de masques...).

ASSURANCE MALADIE - URGENCE COVID : vous avez été identifié cas contact. Merci de prendre rapidement connaissance des consignes à suivre pour vous isoler et vous faire tester

Concentrer nos appels téléphoniques sur les patients zéros

Ces mesures permettent de **concentrer les appels téléphoniques sur les patients zéros** et d'améliorer encore et toujours, avec ces derniers, la recherche des cas contacts qui constitue **le cœur de la mission sanitaire** confiée à l'Assurance Maladie.

- L'ensemble des **patients dépistés positifs à la Covid-19** reçoivent désormais, avant tout échange téléphonique, un message SMS leur demandant de préparer cet entretien. Ce SMS renvoie, via un lien cliquable, vers un site qui permet aux patients positifs de préparer la liste de leurs cas contact à risque ainsi que leurs coordonnées dans l'attente de l'appel téléphonique de l'Assurance Maladie.

ASSURANCE MALADIE : nous allons vous contacter dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid 19. Préparez la liste et les coordonnées de vos cas contacts

A l'heure du reconfinement et alors que la lutte contre la maladie s'intensifie, le dispositif de contact tracing demeure non seulement essentiel mais s'adapte continuellement afin de gagner en réactivité et en efficacité.

Pour en savoir plus sur les évolutions du contact tracing et pour savoir reconnaître un contact de l'Assurance Maladie, rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Bon à savoir

La cellule tracing c'est **7 jours sur 7, de 8h30 à 18h dimanches et jours fériés compris.**

Si le **09 86 01 36 46** s'affiche sur votre téléphone, c'est qu'un conseiller essaie de vous joindre.

Le saviez-vous ?

Le contact tracing intègre désormais les tests antigéniques

Pris en charge à 100% par l'assurance maladie obligatoire, sans avance de frais ni prescription médicale, quel que soit le professionnel de santé qui les réalise (médecin, infirmier, pharmacien), les tests antigéniques constituent un outil supplémentaire dans la lutte contre l'épidémie.

A l'instar des tests RT-PCR, l'Assurance Maladie aura accès aux résultats des tests antigéniques lui permettant ainsi de contacter les patients zéros dans le cadre du contact tracing.

Elle accompagnera également les professionnels de santé qui réalisent les tests antigéniques pour qu'ils puissent effectuer eux-mêmes le tracing ; cette faculté, déjà possible pour les médecins, devrait être ouverte aux pharmaciens et aux infirmiers libéraux par la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Important : les tests antigéniques ne sont pas destinés aux cas contact. Il est important que ceux-ci réalisent un test RT-PCR selon les délais indiqués (immédiatement en cas de symptômes ou dès le 7^{ème} jour si aucun symptôme n'est survenu).

Pour en savoir plus sur les tests antigéniques, rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)


« Protéger, tester, protéger »
Toutes les réponses à vos questions sur le dispositif
sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

» CONTACT PRESSE

Béatrice Bouthinon-Pourrat

Responsable de la Communication
L'Assurance Maladie
CPAM de la Saône-et-Loire
03 85 39 73 85
beatrice.bouthinon-pourrat@assurance-maladie.fr

Suivez l'actualité de la CPAM de Saône-et-Loire

 [@cpam_71](https://twitter.com/cpam_71)